

Avis 2025 - 43

AVIS SUR L'EXTENSION DE LA RNN François LE BAIL – ILE DE GROIX

Le présent document correspond à l'avis du CSRPN Plénier, réuni le 20 mai 2025

Il a été établi à partir de l'avis des trois rapporteurs (Jacques HAURY, Didier OLIVRY, Alain PONSERO) qui ont rencontré l'équipe de la RNN actuelle ainsi que le président du Conseil scientifique lors d'une visite de terrain les 26, 27 et 28 mars sur l'île de Groix.

Il intègre les remarques émises en séance, ainsi que les avis de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) du CSRPN.

Pour la partie géologie, il a utilisé l'analyse de la CRPG de décembre 2023 pour orienter les visites de terrain

Contexte

La réserve naturelle nationale (RNN) François Le Bail, créée par décret le 23 décembre 1982 afin de préserver le patrimoine minéralogique et ornithologique de l'île de Groix (98,2 hectares répartis sur les deux extrémités de l'île). Ce projet a été initié dans les années 70 principalement par Max Jonin et Claude Audren.

Le premier objectif est de préserver les minéraux (grenat, glaucophane,...) et les roches (schistes bleus, schistes verts,...). La seconde vocation de la réserve était de protéger les colonies de cinq espèces d'oiseaux marins nicheurs.

Le périmètre ne fait plus sens car le patrimoine à protéger, notamment du point de vue géologique, mais aussi en termes de biodiversité dépasse les limites des deux sites actuellement classés. Actuellement la RNN François Le Bail couvre une surface totale de 98,2 ha dont 47,5 ha de domaine terrestre et 50,7 ha d'estran.

La délimitation du périmètre du projet de réserve étendue rend compte d'une analyse détaillée des niveaux d'enjeu justifiant un classement en réserve naturelle nationale, tant pour le patrimoine géologique que pour la faune, la flore et la végétation, et les habitats naturels terrestres et marins.

- Sur le domaine terrestre, il s'agit d'intégrer la majeure partie des landes et des pelouses littorales (en périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral, dont 3/4 sont déjà acquises, ou sont propriété de la Commune).
- L'extension en mer vise à protéger les différentes zones d'estran de l'île et le proche côtier.

Le total projeté est d'une superficie d'environ 820 ha, soient 340 hectares de surface terrestre et 480 hectares de domaine public maritime.

Géologie

L'île de Groix est un site géologique unique avec plus de 60 minéraux différents, certains rares à l'échelle mondiale. Les roches métamorphiques, telles que les schistes bleus et verts, témoignent d'une ancienne zone de subduction, ce qui est exceptionnel. Des structures géologiques spécifiques, comme les plis en fourreaux, sont des témoins précieux

des processus de formation de la chaîne varisque. Les gneiss albitiques et les serpentinites sont parmi les formations les plus remarquables. Les nodules minéralisés des Sables Rouges contiennent des minéraux rares comme la téphroïte.

Différents minéraux, des roches et des structures métamorphiques ne sont pas inclus dans le périmètre actuel de la réserve et sont signalés dans le dossier scientifique soumis au CSRPN.

Les descriptifs très complets montrent que plusieurs géotopes doivent à l'évidence rejoindre l'inventaire du patrimoine géologique (INPN) [Pointe de la Croix (glaucophanite à grenats) – rocher du Gripp (schistes bleus à cloritoïde)– Porh Coustic (pseudomorphoses de lawsonite) – Côte des Sœurs - Heno (deerite)] . Hormis ce dernier qui ne sera pas inclus dans le nouveau périmètre, les autres géotopes seront intégrés dans le nouveau périmètre.

Le pli en fourreau du Vallon de Kérigant, référence mondiale n'est actuellement pas protégé car hors périmètre, même s'il est désormais identifié comme un site d'intérêt géologique ! Deux autres sites de plis en fourreau sont également à protéger : Falaise de Stang Nul aux Grands Sables (protégé actuellement par l'ensablement) et Vallon de Gadoéric où coexistent schistes bleus et schistes verts. Ces sites sont intégrés au nouveau périmètre.

Il faudra prévoir de bien mettre en avant l'intérêt patrimonial majeur que représentent les Objets Géologiques Remarquables.

Paysages et sols témoins de l'histoire du climat

L'examen géomorphologique de l'île de Groix montre une planéité du plateau de Groix témoignant de processus d'abrasion marine, la présence de rias comme le Port Saint Nicolas, mais aussi des rias en auge, des cordons littoraux fossiles. Les processus actuels d'érosion et de dérive littorale sont importants : déplacement de la plage convexe des Grands Sables, concentrations de minéraux denses dans les sables (notamment les grenats). Le creusement du Trou de l'Enfer est l'exemple le plus connu de l'érosion littorale. Une érosion supralittorale est manifestée par les alvéoles creusées dans les schistes verts.

Archéologie

Le patrimoine archéologique de l'île de Groix est riche et ancien, avec des traces d'occupation remontant au Paléolithique. Toutefois, ce patrimoine est menacé par l'érosion et l'activité humaine, notamment le tourisme. La recherche archéologique y est dynamique depuis le XIXe siècle, mais de nombreuses inconnues subsistent, notamment sur les habitats anciens.

Durant le Paléolithique, plusieurs sites (Mez Kerpatte, Mez Tromor, Mez Port Pornen) témoignent d'occupations humaines, mais leur étude reste limitée par la végétation et l'érosion. Le Mésolithique marque la transformation de Groix en île, influençant les modes de déplacement et d'occupation. Les connaissances reposent sur des objets lithiques trouvés en surface, mais les structures domestiques restent inconnues.

Le Néolithique est marqué par un mégalithisme important (dolmens, tumulus, menhirs), témoignant d'une occupation dense. Des liens entre populations et monuments funéraires sont suggérés par des comparaisons céramiques. L'âge du Bronze est principalement représenté par des sites funéraires, tandis que l'âge du Fer voit l'apparition de structures défensives et artisanales, comme le camp de Kervédan et les sites de briquetage.

L'Antiquité et le Moyen Âge sont moins bien documentés. La tombe viking du Cruguel est une découverte majeure, unique en France. L'île se christianise au haut Moyen Âge avec le prieuré de Gunthiern, et une présence monastique est attestée jusqu'à la Révolution. À l'époque moderne, Groix devient un site stratégique avec des fortifications dès le XVIIIe siècle et des installations militaires durant la Seconde Guerre mondiale.

Le patrimoine archéologique est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, ainsi qu'à l'action anthropique due à la pression touristique.

Habitats terrestres

L'état des connaissances des végétations et des habitats est jugé de bon, en particulier pour les habitats littoraux dont les pelouses et landes littorales. Il permet d'identifier et de localiser les habitats et végétations à enjeu de conservation et a été mobilisé pour définir le périmètre du projet de réserve naturelle.

Les pelouses et landes littorales se concentrent sur la côte sauvage, entre la pointe de Pen Men et Locqueltas où elles couvrent de vastes surfaces. Le littoral de la côte nord, moins exposé, est dominé par des fourrés et des ptéridaies à Fougère aigle.

Les travaux d'inventaire et de cartographie de la végétation et des habitats recensent 26 habitats naturels et semi-naturels, dont 9 habitats d'intérêt communautaire. La plupart de ces habitats sont menacés à l'échelle européenne.

Tableau 1 Liste des 9 habitats d'intérêt communautaire

Habitat	Surface (ha)	Responsabilité Bretagne	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site
4040 Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i>	17.59	Majeure	Majeur
1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	65.4	Très élevée	Majeur
1210 Végétation annuelle des lasses de mer	0.46	Très élevée	Très élevée
1220 Végétation vivace des rivages de galets	0.09	Très élevée	Très élevée
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	0.16	Très élevée	Très élevée
2110 Dunes mobiles embryonnaires	0.45	Elevée	Elevée
4030 Landes sèches européennes	70.41	Elevée	Elevée
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0.58	Modérée	Elevée
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0.62	Modérée	Modérée

Plusieurs habitats ne figurant pas dans l'annexe 1 de la directive habitats sont jugés menacés à l'échelle européenne (liste rouge européenne, Janssen et al., 2016). Il s'agit essentiellement d'habitats de zone humide et de prairie :

- Habitats EUNIS jugés en danger (EN) à l'échelle européenne : E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses ; E3.5 Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses
- Habitats jugés vulnérables (VU) à l'échelle européenne : D5.2 Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre ; E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage ; G1.4 Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide
- Habitats jugés quasi menacé (NT) à l'échelle européenne : C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents (y compris retenus d'eau) ; C3.1 Formations à héliophytes riches en espèces ; F9.2 Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix

La plupart des habitats à forte valeur patrimoniale se trouve sur le littoral, et en particulier sur la côte sauvage et les plages et dunes de la côte est (dune des Grands Sables).

Les groupements végétaux

Bioret *et al.* proposent une évaluation des associations végétales littorales. A Groix se rencontrent plusieurs groupements végétaux jugés à forte valeur patrimoniale et menacés dans cette évaluation :

- *Ulici maritimi* - *Ericetum vagantis* (Gadeceau 1903) Géhu & Géhu-Franck 1975 – Lande littorale Bruyère vagabonde

- *Festuco huonii* - *Plantaginietum littoralis* Bioret, Bouzillé, Foucault, Géhu & Godeau 1988 – Pelouse littorale à Plantain caréné
- *Apio graveolentis* - *Rumicetum rupestris* (Géhu & Géhu-Franck 1969) Bioret & Géhu 2002 – Pelouse des suintements de falaise littorale à Patience des rochers et Céléri sauvage
- *Spergulario rupicola* - *Limonietum dodartii* Géhu, Franck & Scoppola 1984 – Pelouse chasmophytique de falaise littorale à Statice de Dodart
- *Bromo ferronii* - *Anthoxantheum aristati* Bioret et al. 1988 – Pelouse annuelle littorale à Flouve aristée et Brome de Ferron

L'ensemble de ces associations végétales caractérisent des habitats d'intérêt communautaire, les habitats 4040 « Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* » et 1230 « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ».

L'état de conservation des végétations des habitats de falaises est globalement jugé bon. L'état de conservation des landes, et en particulier celui des landes à Bruyère vagabonde est jugé en mauvais état de conservation pour 46 % des surfaces, principalement en raison de leur embroussaillage et de leur colonisation par la Fougère aigle.

La flore

Les différents taxons floristiques au sens large (phanérogames, ptéridophytes, bryophytes, lichens, mycètes) ont fait l'objet de nombreux inventaires. Pour la flore vasculaire, 517 taxons ont été observés depuis 2010. Parmi les 22 espèces à enjeu de conservation fort à majeur listées par le Conservatoire Botanique National de Brest, on peut citer la Carotte de Gadeceau, la Cuscute de Kotschy, le Plantain caréné, la Patience des rochers, le Troscart des marais, la Bruyère vagabonde, l'Isoète épineux, le Lis maritime, ...

La plupart des taxons de la flore vasculaire à forte valeur patrimoniale sont liés aux pelouses littorales, et plus particulièrement aux pelouses des falaises littorales. La préservation de ces pelouses représente ainsi un enjeu majeur pour la préservation de la richesse floristique de l'île de Groix.

Les bryophytes ont été inventoriés : 127 taxons de bryophytes ont été recensés sur le territoire de Groix, avec 10 taxons assez rares à très rares pour le Massif armoricain.

Les lichens ont été étudiés notamment autour secteur du Port Saint Nicolas-Le Dunn qui présente une richesse exceptionnelle. L'île, avec ses 330 taxons recensés (dont 85% sont inclus dans le périmètre étendu de la Réserve) est un « point chaud » de la diversité lichénique dans le Massif armoricain avec notamment 3 lichens très rares et d'intérêt patrimonial inclus dans une liste de 11 taxons qui mériteraient de figurer dans une liste rouge armoricaine et une liste de 35 taxons à vocation patrimoniale. Le rapport souligne la nécessité de poursuivre les prospections, notamment sur les secteurs littoraux.

Enfin le groupe des mycètes comporte 175 espèces recensées dont 5 considérés comme remarquables.

La faune terrestre

La faune terrestre de l'île recèle 550 taxons inventoriés. Trois de ces espèces sont classées EN (en danger) dans la région : l'Hespérie de l'Ormière, l'Azuré du Genêt, l'Azuré du Thym. Deux autres sont classées quasi-menacées en Bretagne : la Petite Violette et l'Agreste. Ces 5 espèces sont étroitement liées à des végétations de type pelouses oligotrophes ou landes rases en bon état de conservation. Groix abrite l'une des deux plus importantes populations d'Azuré du Genêt restant en Bretagne et une des trois plus importantes pour l'Azuré de la Sarriette, l'enjeu de conservation est donc très élevé à l'échelle régionale. Dans la laisse de mer de l'estran sableux est présent la Grande Nébrie (coléoptère) qui n'est plus présente en Bretagne que sur certaines îles. 8 espèces d'arthropodes contactées sur Groix figurent sur la liste rouge des espèces menacées en Bretagne ou en France.

Le groupe des amphibiens et reptiles est très peu représenté sur Groix

Plusieurs espèces de l'avifaune nicheuses qui figurent sur les listes rouges d'espèces menacées en Bretagne. Il s'agit d'espèces liées aux falaises (Faucon pèlerin, Fulmar boréal, Grand Corbeau, Huîtrier pie, Goélands argentés, bruns et marins), aux prairies, pelouses ou dunes (Gravelot à collier interrompu, Pipit farlouse, Traquet motteux, Vanneau huppé), aux landes et fourrés (Bouvreuil pivoine, Fauvette pitchou), ou aux espaces agricoles et aux boisements (Tourterelle des bois, Verdier). Toutes les espèces d'oiseaux marins nicheurs à Groix présentent une responsabilité biologique régionale très élevée à majeure. À savoir, le Cormoran huppé, les Goélands marin, brun et argenté, ainsi que le Fulmar boréal. Outre les espèces nicheuses terrestres menacées ou quasi-menacées, 3 espèces présentent une responsabilité biologique élevée à très élevée : l'Huîtrier pie, le Pipit maritime et le Tadorne de Belon.

La faible pente des estrans du sud-est de l'île offre des possibilités d'alimentation aux limicoles à marée basse, mais surtout joue un rôle de reposoir de pleine mer pour des individus en escale à Groix ou hivernant dans la Rade de Lorient.

Les habitats marins

Le rapport présente de façon détaillée le patrimoine marin de l'estran au circa littoral de Groix et souligne le travail important d'actualisation, notamment pour la désignation des ZNIEFF mer. Le périmètre étendu de la Réserve naturelle inclura environ 486 hectares d'estran. On dénombre 8 habitats de substrats rocheux et 7 habitats de substrats meubles sur les étages infra- et circa-littoraux.

Tous les habitats présents sur les estrans de Groix sont d'intérêt communautaire. Parmi ces 13 habitats, 3 sont des habitats remarquables, abritant des espèces patrimoniales, dont seul l'herbier de Zostère marine concerne le projet d'extension. Il ressort qu'une partie de la côte nord, non incluse dans l'extension, possède entre 5 et 6 habitats déterminants (pour les ZNIEFF mer), en raison de l'exposition plus abritée qu'au sud.

Deux sites ont une richesse spécifique totale importante : Pen Men avec 205 taxons et les Saisies avec 201 taxons, et contiennent la Petite Cigale de mer qui est proposée comme espèce à protéger. Pen Men se caractérise en outre par la présence d'une forte population de Pouce-Pied en bas d'estran auxquels sont associées de nombreuses espèces de crustacés amphipodes.

Trois ZNIEFF mer de type 2 sont incluses dans le périmètre.

Les espèces marines

Pour les espèces d'algues, 13 espèces sont rares et 4 algues exotiques sont présentes, dont la Grateloupe qui prolifère.

Pour la faune, parmi les 47 espèces déterminantes pour les ZNIEFF mer, trois espèces ressortent principalement : la Crevette-clap à grosses pinces, le Ver Léopard et le Pouce-Pied.

Menaces

- L'attractivité de l'île entraîne une fréquentation touristique et différentes pratiques sont en croissance constante depuis plusieurs années. Le sur-piétinement crée de vastes surfaces dégradées.
- L'absence de gestion appropriée des landes à Bruyères cendrée et vagabonde, entraîne cet habitat d'intérêt communautaire vers des fourrés à Ajonc d'Europe puis à Prunelliers.
- Le développement d'espèces invasives comme la Griffes de sorcière, le Buddleia, le Pétasite, l'Herbe de la Pampa représente également une menace directe pour certaines espèces végétales protégées et dégradent l'état de conservation de plusieurs habitats d'intérêt communautaire.
- Le prélèvement de roches et minéraux par des collectionneurs ou simples amateurs demeure une menace réelle pour le patrimoine géologique.

Les enjeux de l'extension de la Réserve naturelle

* Enjeux de conservation de la biodiversité

- Protection des habitats naturels terrestres et marins, notamment les landes littorales, les pelouses littorales et les herbiers de zostères marines.
- Préservation des colonies d'oiseaux marins nicheurs menacées par les dérangements humains, la chasse, la circulation des chiens et les engins nautiques.
- Lutte contre les espèces invasives comme la Griffes de sorcière, le Buddleia ou encore la Renouée du Japon qui menacent la flore locale.

* Enjeux géologiques

- Préservation des formations géologiques uniques et rares de l'île, notamment ses roches et minéraux spécifiques qui suscitent un intérêt scientifique mondial.
- Lutte contre le prélèvement illégal de roches et minéraux par les collectionneurs et amateurs.

- Enjeux liés aux activités humaines

- Introduction d'espèces végétales (potentiellement) invasives
- Régulation des activités récréatives (vélo, équitation, navigation de loisir) qui contribuent à l'érosion des sols et à la dégradation des milieux naturels.
- Surveillance et contrôle des usages maritimes (mouillage des bateaux, pêche) pouvant endommager les fonds marins et les habitats sensibles.
- Éducation et sensibilisation du public à la protection de l'environnement.
- Dérangements liés à la chasse et aux chiens
- Introduction d'espèces-gibier susceptibles de proliférer

- Enjeux de gouvernance et de gestion

- Mise en cohérence de l'ensemble des mesures actuelles de protection, en particulier avec les objectifs du site Natura 2000 et du Conservatoire du Littoral pour assurer une gestion cohérente, efficace et durable, ce qui sera possible avec la révision du Document Unique de Gestion (à voir lors de l'examen du futur Plan de gestion).
- Mise en place de mesures réglementaires et de surveillance adaptées pour prévenir les atteintes à l'environnement.
- Intégration de l'extension dans les politiques de protection des espaces naturels de la Bretagne et au niveau national.

L'extension de la réserve permettrait de protéger de manière cohérente une part importante du patrimoine naturel de l'île, contribuant ainsi aux objectifs nationaux de protection de la biodiversité. Elle inclurait des zones actuellement non protégées mais d'une grande valeur écologique.

L'extension de la réserve vise donc à renforcer la protection de l'ensemble de ces enjeux en assurant une continuité écologique terre-mer et en adaptant la réglementation aux nouvelles pressions anthropiques.

Avis sur le dossier

Le dossier scientifique transmis au CSRPN est très détaillé, clair et de grande qualité que ce soit en termes de présentation, d'analyse et de cartographie. La CRPG a souligné une confusion entre intérêt géologique et patrimoine géologique dans la version précédente, confusion levée lors de l'examen du dossier soumis au CSRPN.

Les menaces sur le patrimoine naturel sont assez générales et assez peu détaillées. L'intérêt et les enjeux de l'extension de la Réserve naturelle ne sont pas toujours clairement présentés, d'autant plus que d'autres mesures de protections actuelles sont déjà présentes (terrains du Conservatoire du Littoral, de la commune, la réserve de chasse maritime, ...). La visite de terrain a permis de mieux appréhender ces points (voir paragraphe ci-dessous).

Visite sur site

La visite de terrain sur 2 jours pleins (accompagnement par le Président du Conseil scientifique et les deux permanentes de la réserve) a permis de visiter les principaux sites de la réserve actuelle, de l'extension envisagée, ainsi que de voir la partie de la côte nord qui ne sera pas incluse dans le nouveau périmètre. Il en ressort les points suivants

- Forte implication de l'équipe de la réserve dans l'animation, par exemple avec de nombreuses formations, une aire marine éducative, dans les relations au quotidien avec les îliens...
- Le patrimoine géologique est bien présent sur tout le périmètre d'extension, et pas seulement sur les sites indiqués par la CRPG, ce qui justifie aussi l'extension du point de vue géologique ;
- L'ancienne décharge de la Strouil'h s'est partiellement recolonisée par la végétation, y compris par des espèces d'intérêt patrimonial ;
- Des problèmes d'érosion importants ont été observés avec des sentiers littoraux désormais coupés ;
- Une complexité de la gouvernance et de la gestion du patrimoine naturel (Natura 2000, RNN, propriétés du CdL, DPM...), levée seulement de manière partielle par le Document unique de gestion regroupant document d'objectifs Natura 2000 et plan de gestion des sites du CdL ;
- Le problème de la chasse et des introductions d'espèces a été soulevé ;
- La nécessité d'avoir une « porte d'entrée de la réserve » a été soulignée ;
- Différents points complémentaires relevant plutôt du futur Plan de gestion ont également été abordés.

Points d'attention

Harmonisation de la gouvernance et des niveaux de protection

Le site concerné par le projet d'extension de la réserve nationale bénéficie de plusieurs niveaux de protection : Réserve Naturelle Nationale, périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral, site Natura 2000, site d'intérêt géologique, réserve de chasse maritime, sites classés et sites inscrits. Ces différents niveaux de protection permettent au site de bénéficier de la complémentarité d'intervention de chaque outil : police, mission de propriétaire, réglementation de l'urbanisme, contrat Natura 2000... Un document unique de gestion (DUG) est actuellement mis en œuvre, il devra être réactualisé à la suite du décret d'extension de la réserve. Afin de s'assurer de la cohérence des politiques de protection et de gestion, ce nouveau DUG devra explicitement préciser le rôle et les missions de chacune des structures intervenant sur le site. Un comité de pilotage entre les différents acteurs sera souhaitable.

La réserve de chasse maritime mise en place en 1989 sur une petite partie de l'estran près de la pointe des Chats n'a peut-être pas vocation à se maintenir étant donné que le projet de réserve va intégrer l'estran et généraliser la réglementation de la chasse maritime sur l'ensemble du périmètre.

Résorption de l'ancienne décharge

Une ancienne décharge à ciel ouvert intitulée localement « décharge de la Strouil'h » est située sur la côte de Quéhello sur un terrain appartenant au Conservatoire du Littoral au cœur du périmètre d'extension de la réserve.

Le site qui a reçu pendant de nombreuses années les ordures ménagères et les encombrants de l'île est désormais fermé et a été remblayé. Toutefois, en flanc de falaise, avec l'érosion, on voit apparaître différents déchets qui menacent de se déverser dans la mer.

Cette ancienne décharge a été retenue par le plan national de résorption des décharges littorales historiques piloté par l'ADEME et le CEREMA. Dans ce cadre Lorient-Agglomération va engager les études puis les travaux de traitement du site.

Étant donné que le milieu naturel s'est en partie reconstitué, avec notamment la colonisation de plusieurs espèces végétales remarquables, il conviendra de réaliser des inventaires précis lors du diagnostic préalable et d'être particulièrement vigilant lors des opérations d'aménagement.

Réglementation de la chasse

L'activité de chasse est pratiquée sur les espaces naturels et agricoles de l'île de Groix à l'exception des sites de la Réserve nationale actuelle sur les falaises de Pen Men et la pointe des Chats à Locmaria, ainsi que sur le Domaine public maritime. Elle est assurée par l'Amicale Groisillonne de Chasse qui regroupe une quarantaine de chasseurs. Dans le périmètre actuel et d'extension de la réserve, le droit de chasse est principalement détenu par le Conservatoire du Littoral, en qualité de propriétaire. Une convention d'autorisation de chasse (convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique) est donc établie entre le conservatoire, la société locale de chasse, la fédération départementale de chasse et la commune en qualité de gestionnaire. Cette convention précise le cadre de l'activité de chasse.

Les espèces chassées sont principalement le Faisan de Colchide, la Perdrix rouge et la Perdrix grise, le Lapin de garenne, le Lièvre d'Europe, le Pigeon ramier et la Bécasse des bois. Certaines de ces espèces ont été introduites, ce qui crée des dégâts agricoles et des déséquilibres écologiques. Il est essentiel de mettre un terme à ces introductions, ce qui suppose une collaboration et une information de la Société de Chasse Groisillonne.

Pour faciliter la pratique de la chasse, des ouvertures de milieux, sous forme de layons de 2 à 3 mètres de large sont réalisés par les chasseurs dans la lande. Cette pratique doit être strictement encadrée et intégrée dans les plans de gestion des espaces naturels.

Les milieux insulaires sont particulièrement stratégiques pour la préservation de certaines espèces en migration ou en reproduction. C'est le cas du Pigeon biset dont les populations sauvages naturelles ne sont plus attestées qu'en Corse et sur Belle-Ile où il subsiste dans les grottes marines et les anfractuosités des falaises. La proximité des falaises de Groix justifie des mesures de protection pour ces dernières populations peut-être sauvages. De même les rares populations de vanneau huppé, de pluvier doré et de bécassine sourde devront être préservées dans la convention de chasse. Quoiqu'il en soit, la chasse devra être encadrée au vu de l'état des populations et de leur statut de conservation.

Maitrise de la fréquentation touristique

Avec 2233 habitants permanents (recensement 2013), l'île de Groix possède une capacité à multiplier par 4,2 sa population, pour atteindre près de 9500 habitants en haute saison. L'île dont la notoriété va croissante, accueille plus de 200 000 visiteurs par an avec des pointes mensuelles à plus de 45 000 visiteurs en été.

Cette forte fréquentation se reporte sur les espaces naturels qui participent à la forte attractivité de l'île avec un risque d'altération des milieux liés à la surfréquentation (piétinement, destruction d'écosystèmes fragiles, érosion, déchets...) qui se fait déjà ressentir sur les sites emblématiques comme la pointe des Chats ou le trou de l'enfer.

Des travaux de maîtrise de la fréquentation dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000 visant à limiter les accès des voitures et des vélos aux milieux naturels et à canaliser la circulation des piétons sur certains sites sensibles ont déjà été réalisés par la commune et l'Agglomération. Ils ont notamment permis de maintenir les stationnements en retrait et de réaliser des portes d'entrée piétonnes sur les sites naturels. Ces actions devront être renforcées sur le nouveau périmètre de la réserve dans le cadre d'un schéma de fréquentation et repris dans les guides touristiques et les cartes de l'île pour renforcer la préservation des espaces les plus sensibles.

Il faudra conjuguer tout à la fois fréquentation maîtrisée et écoresponsabilité, dynamique territoriale et harmonie sociale, influencer habitants, usagers, professionnels, visiteurs pour améliorer leur connaissance, leur expérience et leur respect des espaces naturels. Il sera nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs, des aménagements et mobiliser des moyens matériels et humains pour faire ressentir le caractère exceptionnel et fragile de ce patrimoine et sans doute développer des outils et des actions de sensibilisation, d'incitation, d'orientation voire de coercition ...

Avis sur le projet

Le projet d'extension de la réserve de Groix s'appuie sur une solide étude scientifique qui démontre son intérêt géologique avec de nombreux sites majeurs présents sur l'ensemble du périmètre. Il présente également un très fort intérêt biologique à la fois pour ses formations de landes, de pelouses aérolines, la nature de son estran avec son substrat rocheux et la célèbre plage des Grands Sables avec ses formations végétales spécifiques et son herbier à Zostère marine. Il abrite également de nombreuses espèces animales dont les populations nicheuses d'oiseaux marins, de nombreux passereaux et constitue une halte migratoire essentielle pour plusieurs espèces. La flore à forte valeur patrimoniale est essentiellement inféodée aux pelouses des falaises littorales.

Sur le terrain, le projet apparaît très cohérent avec une continuité paysagère et une très bonne visibilité dans l'espace. La nouvelle réserve sera en effet facilement identifiable, en dehors des hameaux, des espaces urbanisés et des voies de circulation automobile. D'ores et déjà, des aires de stationnement ont été réalisées en retrait des espaces naturels et les entrées piétonnes limitées pourront canaliser la fréquentation et accueillir une signalétique adaptée.

La concertation s'est engagée très tôt, avec l'appui de la municipalité et le projet d'extension semble logique et bien accepté par la population. Ce projet s'appuie en outre sur l'action du Conservatoire du Littoral dont les propriétés couvrent une grande partie du site terrestre et sur le périmètre Natura 2000 qui couvre déjà une grande partie du périmètre terrestre et marin. Outre l'équipe de la réserve qui devra être renforcée suite à l'extension du périmètre, la future réserve pourra ainsi bénéficier de l'appui de la commune, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral, avec un garde du littoral commissionné et son équipe, des animateurs Natura 2000 de Lorient-Agglomération et de l'appui de l'OFB, notamment sur la partie marine.

Compte tenu des enjeux géologiques, biologiques et patrimoniaux, de la cohérence du projet, de la capacité de l'équipe et de ses partenaires à conduire le projet de protection réglementaire et de son acceptabilité locale, nous émettons un avis très favorable au projet d'extension de la réserve de Groix-François le Bail.

Présentation du projet en séance et réponse aux questions

Le projet d'extension, la richesse patrimoniale du site, les actions de protection et d'animation sur le périmètre actuel et le périmètre étendu ont été présentés en séance et les porteurs du projet ont pu répondre aux questions.

En conclusion : avis du CSRPN

L'avis du CSRPN est le suivant : Avis très favorable au projet d'extension de la Réserve de Groix-François le Bail, compte tenu des enjeux géologiques, biologiques et patrimoniaux, de la cohérence du projet, de la capacité de l'équipe et de ses partenaires à conduire le projet de protection réglementaire et de son acceptabilité locale.

Les recommandations, émises dans l'avis des rapporteurs et les remarques issues de la séance du CSRPN plénier sont les suivantes :

- Poursuivre les efforts de présentation et de formation sur les patrimoines géologique et biologique (en tenant compte des forces en présence) ;
- Continuer les collaborations avec les acteurs locaux ;
- Poursuivre l'insertion dans le réseau des réserves, ...
- Prévoir une limitation de la chasse dans la réserve et du dérangement qu'elle occasionne.
- Limiter l'introduction d'espèces végétales sur l'île, susceptibles de devenir invasives et de nuire à la flore locale, et surveiller les lieux déjà colonisés ;
- ... et prendre en considération les indications de cet avis pour le futur plan de gestion !

Tout ceci ne sera possible qu'avec un accroissement des moyens humains et financiers correspondant à l'extension du périmètre de la réserve.

Avis favorable à l'unanimité des membres du CSRPN plénier

Rennes, le 31 mai 2025

Jacques HAURY, Président du CSRPN Bretagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Haury', written over a horizontal line that extends to the right.